

DÉCLARATION D'INTENTION

Pour faire face au risque d'inondation récurrent dans le secteur de la rue Duquesne à Deuil-la-Barre, le SIARE souhaite réaliser un ouvrage de stockage des eaux pluviales.

Les Schémas Directeurs d'Assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains et de la commune de Deuil-la-Barre ont confirmé :

- l'existence d'une insuffisance capacitaire du réseau d'assainissement des eaux pluviales ;
- une mauvaise qualité des eaux pluviales récupérées sur ce secteur (liée à de mauvais raccordement d'eaux usées dans les eaux pluviales).

L'ouvrage sera conçu pour permettre le stockage optimal des pluies importantes (causes d'inondation) et la dépollution des petites pluies.

Localisation



La zone du projet se situe à **Deuil-la-Barre**. Elle est délimitée de la façon suivante :

- au Nord, par la rue Jean Bouin ;
- à l'Ouest, par le chemin de la Grille Ronde et les aménagements sportifs (salle omnisport, terrain d'athlétisme, terrain de foot...) ;
- à l'Est et au Sud, par les voies ferrées empruntées par la ligne H du Transilien SNCF ainsi que par un quartier pavillonnaire à l'Est de cette voie ferrée.

Description de l'ouvrage

A l'issue de l'étude hydraulique prenant en compte les critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux, l'option d'un bassin circulaire enterré a été retenue. Afin de résister à la poussée de la nappe d'eau souterraine, le bassin sera ancré dans le sous-sol au moyen de pieux.

Plan d'implantation



Le fonctionnement du bassin

L'eau de pluie arrive dans le bassin par une conduite d'eau pluviale. L'eau est stockée dans le bassin le temps adapté.

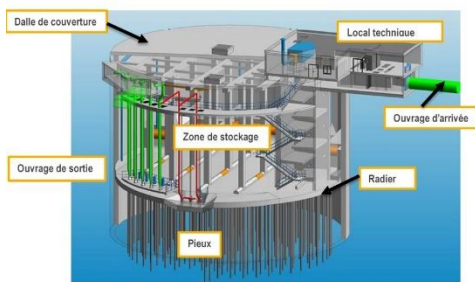
En cas de petites pluies :

- ✓ L'eau est stockée dans le bassin le temps suffisant pour être décantée,
- ✓ Les eaux les moins chargées en pollution se situant au-dessus sont renvoyées vers les eaux pluviales (puis en Seine par le biais du réseau de la Seine-Saint-Denis). Les eaux les plus chargées sont pompées et renvoyées dans les conduites d'eaux usées.

En cas de fortes pluies :

- ✓ L'eau est stockée dans le bassin, puis renvoyée dans le réseau d'eaux pluviales par pompage au fur et à mesure, mais à un débit limité et adapté pour éviter les débordements de réseaux et ainsi réduire les inondations.

Plan schématique de l'ouvrage



Incidences potentielles

Les travaux commenceront début 2019 pour une durée de 18 mois.

L'impact environnemental

Avant la construction du bassin, les sols pollués du site seront évacués en décharge spécialisée. Les terres où poussent des plantes invasives (type Renouée du Japon) feront l'objet d'un traitement adapté.

Le bassin étant enterré, les travaux nécessitent un pompage de la nappe. Une surveillance quantitative (comptage des volumes d'eau de nappe pompés, et mesure du niveau de la nappe) et qualitative (analyses et dépollution des eaux de chantier) sera mise en place.

L'entrepreneur sera tenu de proposer des dispositifs de protection pour éviter une pollution liée au chantier (carburant, huile, produits chimiques...).

Le site entier sera réaménagé et végétalisé pour recréer une surface perméable et favoriser la réinstallation de la faune et de la flore.

L'impact olfactif

Le bassin de stockage sera ventilé et désodorisé. Un dispositif de ventilation et de traitement de l'air protégera les riverains et usagers du futur site des nuisances olfactives.

L'impact sonore

Les équipements bruyants tels que les pompes, la ventilation et la désodorisation seront intégrés au bassin ou à son local technique et seront équipés de pièges à sons en cas de besoin. De plus les travaux sont prévus afin de réduire au maximum les nuisances.

L'urbanisme

En accord avec la commune de Deuil-La-Barre, le site accueillant le bassin sera paysagé.

Un architecte sera missionné pour le dépôt du permis de construire et s'assurera de la conformité de la solution retenue. Il veillera, également, au bon respect des prescriptions en matière d'urbanisme.

Durant les travaux, un trajet préférentiel sera mis en place pour les engins de chantier. Les grands axes de circulation seront privilégiés pour limiter la gêne auprès des usagers et des riverains. Aucune rue ne sera barrée, le sens de circulation ne sera pas non plus modifié.